

32ème SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLE
DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023
Salle du Grand Avault
FICHE D'INSCRIPTION

MARCHAND PROFESSIONNEL

NOM :

Prénom :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : Adresse mail

N° de Registre du Commerce :

Délivré par la Ville de :

(joindre une photocopie de celui-ci)

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE

.....

.....

METRAGE X 12,50 euros le mètre = Euros

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale des collectionneurs de CHEMILLE

(ce chèque ne sera remis en banque qu'au mois d' octobre 2023)

THEME DU SALON
LA BANDE DESSINEE

si vous possédez des objets ou documents, n'hésitez pas à les exposer ou à nous contacter

Pour tout complément d' information, contactez le 06 48 58 90 68 - estrade.jr@wanadoo.fr

INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limité

Madame Blandine ESTRADE

10, rue Joseph Merceroles - Chemillé - 49120 CHEMILLE EN ANJOU

J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

Je m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant la fin du salon

à le

Signature

L'Amicale a mis en place un site Internet sur lequel figure le bulletin et le règlement
www.amicale-des-collectionneurs.fr

32ème SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ - 49

DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) - Cette manifestation est organisée par l' Amicale des collectionneurs de la Région de CHEMILLE, association régie par la loi de 1901 et dont le siège est à la Mairie de CHEMILLE.
- 2) - Le salon se tiendra à la **salle du Grand Avault à CHEMILLE** - (itinéraire fléché en ville pour l'accès) le dimanche 08 octobre 2023 de 9h à 18 heures. L' entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 3) - L' installation des exposants se fera, soit le samedi 07 octobre de 17 h à 20 h (salle surveillée et fermée de 20 h à 7 h le dimanche matin), soit le dimanche 08 octobre de 7 h à 9 h.
(l'installation des stands étant close à 9 h.)
Par respect pour les visiteurs, nous vous remercions de ne pas quitter votre place avant 18 h
- 4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 12,50 €uros le mètre linéaire, uniquement à l' intérieur de la salle. Aucun stand ne sera installé à l' extérieur.
- 5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises. Pour disposer d'un panneau de fond, il y a lieu d'en faire la demande sur le bulletin d' inscription.
- 6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, ou détérioration d' objets présentés par les exposants.
- 7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée)
- 8) – Food truck devant l'entrée de la salle et buvette à l'intérieur
- 9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur. Application des règles sanitaires en vigueur le jour du salon.
- 10) - Les tables et panneaux devront **être libérés au plus tard pour 19 heures le dimanche soir** afin de remettre tout le matériel en place.

- | |
|---|
| <p>11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint
Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés
- du chèque en règlement du métrage
- des pièces d'identité nécessaires.
Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés</p> |
|---|

L'Amicale a mis en place un site Internet sur lequel figure le bulletin et le règlement
www.amicale-des-collectionneurs.fr